

Adhésion de la Bulgarie

2006/2114(INI) - 30/11/2006 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 505 voix pour, 65 contre et 36 abstentions le rapport de M. Geoffrey **van ORDEN** (PPE-DE, RU) sur l'adhésion de la Bulgarie, le Parlement rejoint la plupart des recommandations exprimées par sa commission des affaires étrangères (se reporter au résumé du 23 novembre 2006) et se réjouit de l'entrée de ce pays dans l'Union le 1^{er} janvier 2007, même si beaucoup reste à faire pour affronter tous les défis posés par l'adhésion.

Rappelant qu'il revient aux seuls gouvernements des États membres de prendre les décisions relatives aux questions d'immigration telles que les restrictions à la libre circulation des travailleurs, le Parlement s'attend à de multiples difficultés au moment de l'adhésion de la Bulgarie, notamment dans des domaines où les lacunes sont persistantes : il faut donc que le Parlement continue de suivre l'évolution des réformes et que la Commission continue de l'associer en cas de recours éventuel à des clauses de sauvegarde.

Le Parlement encourage la Bulgarie à maintenir le cap de sa voie pro-européenne même s'il s'inquiète, à la lumière d'un amendement approuvé en Plénière, de l'euroscpticisme qui a émergé au cours des élections d'octobre 2006 en Bulgarie.

Réitérant ses recommandations en matière de progrès politiques (voir aussi résumé de la commission au fond), le Parlement insiste sur l'importance de mesures urgentes en matière de lutte contre la corruption dans toutes les sphères de la société et d'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées et des orphelins mais aussi des minorités en Bulgarie.

En matière économique, en revanche, le Parlement se félicite de la vigueur de la croissance économique bulgare (6,1% de croissance du PIB et taux de chômage retombé à 8,7%) mais attend des mesures plus énergiques en vue de limiter les barrières à l'investissement étranger.

Des efforts plus soutenus sont, enfin, réclamés en matière de transposition de la législation communautaire, afin notamment d'introduire des normes plus rigoureuses en matière de sécurité des transports aériens et de sûreté nucléaire (en insistant sur la fermeture –comme prévu- des unités 3 et 4 de la centrale nucléaire de Kozloduy et du maintien de l'octroi d'une aide communautaire pour aider ce pays à clore de manière sûre cette centrale obsolète et dangereuse).

À noter que le Parlement a réitéré son soutien aux infirmières bulgares et au médecin palestinien retenus en Libye depuis 1999.